

Du devoir de mémoire à la politique de la délicatesse
Geoffrey Grandjean

Projet intergénérationnel sur la mémoire
Province de Liège et Asbl Roi Albert 1^{er}
9 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

L'histoire n'existe pas.

Un brin de provocation en cette journée de souvenir. Un brin de provocation pour nous questionner sur ce qui compte au présent : ce ne sont pas les faits passés, mais bien les récits de ces faits passés, car ils nous font agir !

L'histoire, comme discipline et connaissance scientifique, nous offre une lecture du passé, selon des règles éprouvées, notamment la critique historique, la consultation d'archives et la récolte de témoignages.

Les fausses informations qui inondent notre quotidien nous montrent à suffisance que l'histoire en tant que réalité historique n'existe que par les discours qui sont produits à son sujet. Autrement dit, on peut fabriquer notre propre histoire.

En ce moment, nous fabriquons l'histoire.

Restons modestes, ce n'est pas parce que nous fabriquons l'histoire que nous allons entrer dans l'histoire.

Mais prenons un exemple ! Imaginons que nous souhaitions entrer dans l'histoire, ce jour. Nous pourrions tout à fait inventer un fait. Ceux qui apprécient *Le Nom de la Rose* d'Umberto Eco savent que l'intrigue est construite autour du livre perdu de la *Poétique* d'Aristote, et plus précisément le second livre consacré au rire et à la comédie. Umberto Eco imagine ce livre comme une bombe philosophique puisqu'il s'agit d'un traité prouvant que le rire a une fonction noble, éducative et même politique.

Et bien imaginons que nous nous mettions tous d'accord sur le fait que la Province de Liège est la seule institution qui possède ce livre et que nous l'avons vu ce jour, mais que, par mesure de prudence, ce livre est définitivement enfermé dans un coffre dont seul le Gouverneur a la clé.

Imaginons que nous prêtions tous serment sur la version de ce fait inventé, que nous transcrivions notre version dans un procès-verbal et qu'à chaque interview d'un des membres de cette assemblée, nous donnions la même version. Il est fort à parier que nous pourrions faire de cette invention, un fait historique, attesté par la discipline scientifique.

Ainsi donc, l'histoire peut être inventée.

Pourquoi l'histoire peut-elle être inventée ?

Parce que la distinction entre histoire et mémoire est loin d'être aussi nette. Ainsi, ces deux modalités de rapport au passé relèvent de registres différents. En revanche, la ligne de démarcation entre ces deux modalités a été remise en cause par Paul RICŒUR. Il a identifié le lien qui unit la production historique à la mémoire. Pour ce faire, il a analysé le rôle central du témoignage qui constitue cette mémoire déclarative des personnes ayant pu prendre part à des faits passés. Il montre comment cette mémoire quitte le champ de l'oralité pour celui de l'écriture, champ que l'histoire ne quittera plus en prenant notamment place dans les archives. Le processus scientifique peut alors se mettre en place : confrontations de témoignages, validité, etc.

Qu'en conclure ? Que l'histoire, cette démarche scientifique, repose dès lors sur la mémoire comme le rappelle Paul RICŒUR en soulignant la place centrale du témoignage :

« Il ne faudra toutefois pas oublier que tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage, et que, quoi qu'il en soit du manque principal de fiabilité du témoignage, nous n'avons pas mieux que le témoignage, en dernière analyse, pour nous assurer que quelque chose s'est passé, à quoi quelqu'un atteste avoir assisté en personne, et que le principal, sinon parfois le seul recours, en dehors d'autres types de documents, reste la confrontation entre témoignages »¹.

Autrement dit, nous comprenons désormais que l'histoire, comme discipline scientifique, repose principalement, pour ne pas dire uniquement sur la mémoire. Le sol peut désormais se dérober sous nos pieds. En effet, la réalité historique n'est pas la vérité historique. Cette réalité historique est sans cesse une construction sociale qui répond au moins à deux impératifs, évoluant au fil du temps.

Le premier impératif est d'ordre identitaire. L'interprétation de la réalité historique définit le groupe, par exemple celui des historiens, des passionnés d'histoire militaire ou de la Seconde Guerre mondiale. Elle définit les valeurs de ces groupes. Elle peut être mobilisée pour légitimer les actions du groupe, comme les commémorations, les colloques scientifiques, les publications de divers ouvrages d'anniversaire. Elle est utilisée pour mobiliser les membres du groupe, comme en témoigne cette manifestation. Cet impératif identitaire est identique pour la mémoire.

Le deuxième impératif est d'ordre politique. L'interprétation de la réalité historique nous permet d'avoir un langage commun et ainsi de nous entendre sur une série de faits historiques que nous partageons et que nous considérons comme tels, sans les remettre en question. Autrement dit, ce langage commun garantit le vivre

¹ RICŒUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 182.

ensemble. Il nous permet de construire un monde commun dans lequel nous pouvons vivre. Affirmer que l'histoire repose, de manière principielle sur la mémoire, c'est possiblement remettre en cause les fondements du monde commun que nous avons construit, notamment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

C'est dans cette perspective que le devoir de mémoire doit être compris. Dans sa signification historique, le « devoir de mémoire » fait référence à l'invitation à une fidélité² – c'est en tout cas ce que cela signifie chez les rescapés. Philippe RAXHON vous en a certainement parlé lors de son intervention.

Cette invitation à la fidélité devait permettre de transmettre la réalité des faits passés aux générations futures afin de faire face aux réinterprétations de l'histoire.

Pourtant, le « devoir de mémoire » s'entend désormais comme une obligation de se souvenir rappelant la psychologisation de la mémoire contemporaine énoncée par Pierre NORA quand il analyse le devoir de mémoire caractérisé par l'ordre qui est donné de se souvenir :

« La psychologisation intégrale de la mémoire contemporaine a entraîné une économie singulièrement nouvelle de l'identité du moi, des mécanismes de la mémoire et du rapport au passé.

Car c'est en définitive sur l'individu seul que pèse, de manière insistante en même temps qu'indifférenciée, la contrainte de

² RAXHON Philippe, « Essai de bilan historiographique de la mémoire », *Cahiers du Centre de recherches en histoire du droit et des Institutions*, 2009, n° 30, pp. 50-51. Dans un article, Olivier LALIEU est revenu sur l'origine, le sens et la légitimité historique de la notion de « devoir de mémoire ». Voir LALIEU Olivier, « L'invention du 'devoir de mémoire' », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2001, n° 69, pp. 83-94. Jean-Pierre CLÉROT a remis en question cette fidélité en recourant au concept de faux souvenirs. Voir CLÉROT Jean-Pierre, « Le devoir de mémoire », in TZITZIS Stamatios (dir.), *La mémoire, entre silence et oubli*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université de Laval, 2006, pp. 337-362.

mémoire ; [...]. L'atomisation d'une mémoire générale en mémoire privée donne à la loi du souvenir une intense puissance de coercition intérieure »³.

Cette signification du devoir de mémoire emporte une conséquence majeure auprès des jeunes qui mérite une attention particulière. Dans mes recherches sur la transmission de la mémoire du génocide des Juifs auprès des jeunes belges francophones, j'ai ainsi montré que les jeunes s'imposent une obligation de se souvenir. Ils sont – ou se sentent – obligés de se souvenir des faits passés, presque d'une manière automatique. Autrement dit, dans les discours des jeunes, force est de constater que c'est uniquement cette psychologisation de la mémoire qui est ressortie, surtout avec ce côté mécanique, et non l'invitation à une fidélité. En outre, certains n'ont pas manqué de rappeler qu'ils sont également lassés de devoir se souvenir. Cela interroge directement notre rapport à l'obligation morale que nous véhiculons dans nos discours⁴.

L'histoire peut donc être une construction sociale.

Mais l'histoire peut également être niée.

L'écrivain italien Italo SVEVO l'affirme mieux que moi lorsqu'il écrit dans *La conscience de Zeno*, je le cite : « les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ». Il y a donc deux conditions cumulatives pour nier l'existence d'un fait. Son ignorance par autrui et son absence de traces. « Les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ».

³ NORA Pierre, « Entre Mémoire et Histoire », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. Tome 1*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1997, pp. 33-34.

⁴ GRANDJEAN Geoffrey, *Les jeunes et le génocide des Juifs. Analyse sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2014, 288 p.

Adolf HITLER l'avait très bien compris, comme le prouve son allocution faite aux commandants en chef de l'armée allemande le 22 août 1939 quelques jours avant l'invasion de la Pologne. Il affirme ceci :

« Mais qui se souvient encore du massacre des Arméniens ? »

Adolf HITLER révèle que l'histoire, pour être construite, doit se baser sur les souvenirs des individus (« qui se souvient encore »). Dès lors, un génocide doit, selon lui, viser à exterminer les individus, mais également toutes traces de ces individus et du processus génocidaire. Il vise bien les deux conditions cumulatives, l'ignorance du fait et l'absence de traces, car il savait que l'histoire, comme connaissance scientifique, allait passer par là et donc révéler ce génocide. Il avait également bien conscience que de manière ultime l'histoire comme connaissance repose sur les mémoires déclaratives.

Invention de l'histoire, négation de l'histoire, vous pourriez me rétorquer que devant ce parterre d'hommes et de femmes cultivés, soucieux de la transmission de la mémoire, nous sommes immunisés.

Permettez-moi d'en douter.

La démarche scientifique s'inscrit toujours dans une certaine temporalité et dans un certain contexte auquel nous sommes perméables. Nos recherches dépendent de ce que nous souhaitons étudier et des sources d'informations dont nous disposons.

Je vais prendre quatre exemples différents, qui ne concernent pas que la Seconde Guerre mondiale, afin de broser deux siècles d'écriture de l'histoire.

Le premier exemple est celui d'Adolphe THIERS, par ailleurs Premier Président de la III^e République, qui nous a laissé une monumentale *Histoire de la Révolution française* et une *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tout aussi monumentale. Il écrit une histoire engagée, en faveur de la monarchie constitutionnelle. Dès l'entame de son *Histoire de la Révolution française*, Adolphe THIERS justifie son œuvre, je le cite :

« Je ne dissimule pas les difficultés de l'entreprise, car des passions que l'on croyait étouffées sous l'influence du despotisme militaire, viennent de se réveiller. Tout à coup des hommes accablés d'ans et de travaux ont senti renaître en eux des ressentiments qui paraissaient apaisés, et nous les ont communiqués, à nous, leurs fils et leurs héritiers. Mais si nous avons à soutenir la même cause, nous n'avons pas à défendre leur conduite, et nous pouvons séparer la liberté de ceux qui l'ont bien ou mal servie [...] »⁵.

Deux leçons peuvent être tirées de cette interprétation : 1) Adolphe THIERS écrit son *Histoire de la Révolution française* pour s'opposer aux soubresauts que connaît la France et 2) il insiste sur l'importance du témoignage.

Le deuxième exemple est la publication par Alfred NETTEMENT de son *Histoire de la Restauration* (1860, 8 volumes), Restauration qui se déroule entre 1815 et 1830, cet auteur étant un historien catholique et légitimiste, favorable donc au rétablissement de la royauté dans la personne de l'aîné des Capétiens. Je le cite :

⁵ THIERS Adolphe, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Lecointe, 1832, pp. 1-2.

« J'ai cru, avec d'autres écrivains contemporains, que le moment d'écrire l'histoire définitive de la Restauration était venu, et, après avoir suivi, dans un premier ouvrage, l'essor de l'esprit humain dans les différentes sphères de la littérature française pendant cette période, je me suis laissé tenter par la pensée de compléter ma tâche en ajoutant l'histoire des événements à celle des idées.

J'ai porté dans cette étude nouvelle la même disposition que dans la première ; j'ai cherché, avec un cœur sincère et sympathique, avec un esprit attentif, la vérité sur les faits comme sur les hommes, et toutes les fois que j'ai cru l'avoir trouvée, je l'ai dite. Je ne prétends cependant pas, à Dieu ne plaise ! m'être séparé des idées et des sentiments auxquels j'ai voué ma vie. S'il fallait être indifférent pour écrire l'histoire, on serait réduit à laisser la plus de l'historien aux sceptiques, et je ne sais pas ce qu'y gagneraient la morale et l'intérêt public⁶.

Une leçon peut être tirée de ces extraits : Alfred NETTEMENT ne propose pas une histoire scientifique (« impartiale » pour reprendre ses termes), mais bien une histoire téléologique, autrement dit, une histoire qui est interprétée à la lumière des finalités souhaitées par Nettement, la fin du gouvernement représentatif.

Il est vrai que ces « historiens » ne correspondaient pas aux standards scientifiques du ^{xxi}^e siècle, même s'ils donnent de précieuses indications sur la lecture de l'histoire à leur époque, en mobilisant notamment toute une série de « Mémoires » et autres papiers.

⁶ NETTEMENT Alfred, *Histoire de la Restauration. Tome premier. Restauration de 1814 – Cent-jours*, Paris, Lecoffre, 1860, pp. I-II.

Le troisième exemple est relatif au lesbianisme sous le régime nazi et dans les camps. Cette thématique n'a fait surface que récemment dans la discipline historique en raison des préoccupations de notre temps – on ne s'intéressait pas à cette thématique il y a 40 ans – et en raison des difficultés à trouver des sources historiques. Les lesbiennes n'ont pas fait l'objet de la même condamnation pénale que les homosexuels. Les archives judiciaires relatives à leur arrestation et à leur détention n'existent pas. Même lorsqu'elles furent arrêtées et envoyées en camp de concentration, la documentation demeure difficile à trouver. L'un des obstacles vient du fait que les lesbiennes étaient rarement identifiées comme telles dans les fichiers officiels de la période nazie. Autre difficulté de taille, très peu d'entre elles donnèrent leur témoignage sur leurs expériences au cours de cette période. La raison en est notamment que les relations sexuelles entre femmes restèrent un tabou pendant des décennies après le régime nazi⁷. L'histoire comme connaissance scientifique repose bien sur les témoignages et si on ne prend pas garde d'en garder des traces, alors l'histoire n'existe pas.

Autre exemple, pensons à ce qu'on appelle l'architecture forensique, dont les travaux sont dirigés par Eyal WEIZMAN. Il s'agit de mobiliser des techniques et des technologies architecturales pour enquêter sur les cas de violence d'État et de violations des droits humains dans le monde, autrement dit de porter un regard médico-légal sur les actions de l'État, en travaillant à l'intersection de l'architecture, du droit, du journalisme et de l'écologie. Il est évident que l'apport des nouvelles technologies permet ces avancées scientifiques, fabriquant de nouvelles perspectives historiques et de nouveaux résultats.

⁷ « Les lesbiennes sous le régime nazi », *Encyclopédie multimédia de la Shoah*, 23 février 2024, disponible à l'adresse suivante : <https://encyclopedia.ushmm.org/> (consultée le 25 avril 2025).

Autrement dit, ces quatre exemples nous montrent que les productions scientifiques sont toujours le reflet d'une certaine époque et d'un certain contexte.

L'histoire n'existe pas.

Que mon propos ne soit toutefois pas mal interprété.

Je suis en effet convaincu que si nous sommes réunis ce jour, c'est bien parce que l'histoire existe et quelque chose nous relie et nous unit. On peut discuter longuement de la construction sociale de la réalité, comme je viens de le faire. Ce jour, nous avons fait le choix de nous relier symboliquement à celles et ceux qui nous ont précédé·es avant nous, ces personnes qui ont résisté notamment à la barbarie et à la guerre. Plus fondamentalement, nous faisons le choix de refuser le mensonge dans la construction de notre société et de ne pas travestir la réalité historique. Vous, moi, nous sommes engagés dans ce processus au quotidien. En revanche, nous avons conscience que cette réalité historique est alimentée sans cesse par de nouvelles découvertes scientifiques.

C'est la fragilité de l'histoire et plus globalement de notre humanité.

Refuser le mensonge est un acte important, pour ne pas dire héroïque en ce début de ^{xxi}^e siècle, car le mensonge, prélude à toutes les formes de négations de nos passés composés, consiste à imposer sa propre vérité, autrement dit à enfermer l'autre, les autres dans un rapport de domination. Mentir, c'est surtout dégrader notre commune humanité. C'est refuser de reconnaître l'autre comme son égal.

Les victimes des deux guerres mondiales, notamment, ont refusé le mensonge. Elles ont dénoncé les faits, elles ont agi. Elles ont perdu

la vie pour nous protéger nous, maintenant, et nous mettre en garde, toujours maintenant, des dangers qui nous guettent pour le présent et le futur. C'est bien en cela que nous sommes reliés à ces victimes et à ces résistants ce jour.

C'est également l'objectif du décret mémoire en Communauté française. Ce décret valorise la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Depuis 2009, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est inscrite dans un travail d'histoire et de mémoire, par la reconnaissance et le soutien financier des écoles et des associations sans but lucratif, qui portent des projets qui visent à transmettre la mémoire de ces crimes. Trois types d'appels à projets sont concernés par ce décret : 1) un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages en lien avec l'objet du décret ; 2) un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants, en lien avec l'objet du décret et 3) un appel à projets en lien avec l'objet du décret, et qui ne relèvent pas des deux autres appels⁸.

Ce décret favorise, donc auprès des jeunes générations, mais pas seulement, la réflexion critique, le développement d'une citoyenneté responsable et la promotion des valeurs démocratiques.

Surtout, grâce au décret mémoire, la transmission de la mémoire des crimes de génocide, contre l'humanité et de guerre est rendue possible grâce aux différents centres : pluridisciplinaire (MNEMA à Liège), trois centres de ressources (dont les Territoires de la mémoire à Liège et neuf centres labellisés). Liège occupe donc une

⁸ Article 15 à 17 du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (M.B. du 3 avril 2009).

place majeure dans le dispositif de transmission de la mémoire en Communauté française.

À sa façon, avec tout ce dispositif, le décret mémoire tient donc compte de la mise en garde d'Italo SVEVO : « les choses que tout le monde ignore et qui ne laissent pas de traces n'existent pas ». Il s'agit bien de valoriser la transmission, pour éviter l'ignorance, et de récolter des témoignages pour garder les traces.

Et nous, ce jour, que faisons-nous ?

Ce qui nous relie, nous unit, du moins, je l'espère, c'est bien notre volonté de partager un monde commun. Promouvoir la construction d'un monde commun, si on m'avait dit, quand j'ai moi-même été porteur d'un projet de visite des camps avec des jeunes en 2010, que ce serait faire acte de résistance et d'audace, je ne l'aurais jamais cru.

Cette cérémonie de souvenir nous pousse à nous demander ce que la transmission de la mémoire nous fait faire. Dans cette perspective le travail de mémoire ne consiste pas uniquement à se souvenir pour se souvenir (c'est le devoir de mémoire), il constitue surtout un outil pour favoriser notre engagement, ce qu'ont fait les victimes que nous mettons indirectement à l'honneur ce jour.

Mesdames et Messieurs, cet événement entend finalement semer quelques graines d'espoir. Pourrais-je ainsi nous inviter, pour construire un monde commun, à mettre en œuvre une politique de la délicatesse, qui traduirait notre volonté de toujours considérer les autres comme nos égaux, de les reconnaître dans leurs diversités et de vouloir sans cesse leur tendre la main ?

J'en arrive donc à la dernière partie de mon intervention qui nous permet de passer du devoir de mémoire à la politique de la délicatesse.

Nous le savons désormais tous, à travers l'actualité internationale. Nous avons basculé dans un autre monde, celui où règne la loi du plus fort.

La phrase du Premier ministre canadien lors du sommet de Devos, le 20 janvier 2026, en dit long, je le cite : « Les puissances moyennes doivent agir ensemble, car si vous n'êtes pas à la table, vous êtes au menu ». Cela ressemble drôlement à la conférence de Berlin qui s'est tenue en 1884-1885 et qui a ouvert la deuxième vague de colonisation en autorisant notamment Léopold II à devenir Roi personnel du Congo.

Et le plus fort, sur cette terre, c'est régulièrement le plus riche. Enlèvement d'un chef d'État sur les ordres d'un autre, velléité de déposséder de ses habitants un territoire septante fois plus grand que la Belgique. À chaque fois, on assiste au même scénario : un représentant public confond l'intérêt public avec ses intérêts personnels (des grandes puissances du XIX^e siècle aux États contemporains, rien n'a changé), à chaque fois, un chef d'État s'assied sur les règles de droit pour imposer sa volonté. C'est la loi du plus fort.

L'histoire des sociétés humaines, à tout le moins en Europe, c'est l'histoire de cette volonté collective de rompre avec cette loi du plus fort au profit de règles de droit.

Il est vrai que la règle de droit est bien souvent le moyen utilisé par les dominants pour faire triompher leurs intérêts. Mais le droit est

aussi là pour protéger le plus faible, pour mettre en échec celui qui se croit tout permis.

Accepter le retour à la loi du plus fort, accepter donc l'imposition d'une seule réalité historique au nom du devoir de mémoire, c'est refuser de vivre-ensemble.

Quelques exemples :

La loi du plus fort, c'est l'histoire écrite par les vainqueurs, qui choisissent les héros, les traîtres et les silences, pendant que les vaincus voient leur mémoire réduite à quelques lignes ou disparaître complètement.

La loi du plus fort, c'est le pouvoir politique qui érige des monuments, nomme les rues et rédige les manuels scolaires, imposant sa version du passé comme une évidence à des générations entières.

La loi du plus fort, c'est l'événement spectaculaire qui occupe les livres d'histoire, tandis que les existences ordinaires, les résistances discrètes et les voix marginales restent dans l'ombre faute d'avoir laissé des archives abondantes.

Face à ces exemples, que pouvons-nous donc faire, aujourd'hui, pour être à la hauteur de notre rôle de citoyens et de transmetteurs de mémoire ?

Introduisons la politique de la délicatesse dans nos actions politiques et mémorielles.

La politique de la délicatesse nous invite, pour construire un monde commun, à privilégier la finesse de l'action et de la perception et la nuance.

À y regarder de plus près, la délicatesse fait écho à trois valeurs principales.

Tout d'abord, la liberté peut être comprise dans sa version absolue. Tout dire, prendre tout, agir sans frein, c'est promouvoir une liberté brute, instinctive et violente. La loi du plus fort. La politique de la délicatesse rompt avec ce caractère absolu. Elle n'est pas une contrainte, mais un choix libre d'attention à l'autre, au monde, aux plus fragiles. Être délicat, ce n'est pas se censurer par peur ; c'est exercer sa liberté avec justesse.

Exercer sa liberté avec justesse : est-ce une manière de répondre à la loi du plus fort ? Oui, car la délicatesse n'interdit pas la fermeté. Au contraire, la délicatesse nous permet de dire *non*, de poser un cadre, de tenir une décision.

La politique de la délicatesse concrétise ensuite notre volonté de toujours considérer les autres comme nos égaux, de les reconnaître dans leurs diversités et de vouloir sans cesse leur tendre la main. Être délicat, c'est pouvoir mettre des limites sans humilier, sans écraser, sans jouer du pouvoir que donne le refus. Belle affaire, mes direz-vous ! Mais la délicatesse est-elle une abdication du conflit ? Non, elle est manière de l'habiter, avec tact.

Enfin, la politique de la délicatesse nous aide à cerner la grande fragilité de notre humanité. Elle permet de penser avec la sensibilité. La délicatesse est une forme civilisée de la compassion qui implique une forme de désintéressement, comme l'a bien noté Roland BARTHES. La délicatesse refuse le jugement définitif, elle

atténue sans abolir, elle calme sans endormir complètement, elle rend l'expression plus subtile et moins vaine. Comme la solidarité, la délicatesse concrétise un étrange pouvoir de clarification.

Finalement, la délicatesse nous rend libre, avec justesse et fermeté. La délicatesse concrétise l'égalité, tout en nous permettant d'habiter le conflit avec tact.

La délicatesse illustre la solidarité qui unit notre humanité.

Il en faut désormais du courage pour être délicat.

La politique de la délicatesse pourrait, selon moi, trouver son fondement dans ces quelques mots de Charlotte DELBO, rescapée des camps nazis :

« Quand on a regardé la mort à pruneau nue
C'est difficile de réapprendre à regarder les vivants aux prunelles opaques ».

Je vous remercie.